



# Comité Social d'Administration Ministériel du 25 septembre 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 26 septembre 2024

L'UNSA était représentée par Émilie Cerisier, Jérôme Chaur, Franck Garrigues et Martine Harnichard.

## Discours de la ministre, Annie GENEVARD :

La nouvelle ministre est venue se présenter en séance mais n'a pas assisté à ce CSA Ministériel. Elle se dit fière d'être nommée dans ce ministère et a perçu l'attachement des agents qui y travaillent aux missions qui leurs sont confiées. Elle mesure la grande responsabilité de ce ministère par son parcours d'élue locale qui lui a permis de prendre connaissance du monde agricole. La ministre salue l'engagement des représentants du personnel mais aussi de tous les agents dont elle reconnaît le professionnalisme et le travail. Pour les services déconcentrés, pièce capitale dans l'organisation des services du MASAF, elle souligne le niveau opérationnel sur le terrain. Elle accorde également une importance particulière à l'enseignement agricole. Elle n'est pas en mesure de présenter le budget du ministère ce jour. Un CSA budget sera dédié prochainement à cette présentation mais elle rappelle déjà les difficultés budgétaires du pays.

## Préambule de la Secrétaire Générale :

Depuis le dernier CSA, la négociation sociale a été dynamique :

- Accord égalité professionnelle signé en juin.
- Accord QVCT en cours de négociation.
- Accord négocié aussi en 2023 sur la Protection Sociale Complémentaire. Le MASAF est un des rares ministères à mettre la PSC en place dès le 1er janvier prochain (avec MTECP et le ministère des armées).

Deux nouvelles notes sont aussi parues sur l'indemnité de gestion de crise et le taux des astreintes.

Pour les sujets d'actualité, la SG a insisté sur les services des ressources humaines qui se sont aussi fortement mobilisés pour que la paie des contractuels soit améliorée.

Le nouveau régime sur les remboursements de santé est en cours de déploiement : ouverture du site internet MERCER début octobre pour permettre d'accéder notamment au simulateur et aux informations de prise en charge. La foire aux questions est mise à jour régulièrement et près de 200 réunions en présentiel et en visio sont en cours en administration centrale comme dans les territoires.



Sur l'exécution du budget 2024, l'annulation de crédits est tombée en début d'année et a impacté les dépenses de personnel. Cela remet en cause les revalorisations IFSE qui ne seront mises en œuvre qu'en fonction de ce qui restera du budget.

## Réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales :

**Sur les questions budgétaires** : le MASAF fera le maximum avec les crédits disponibles. Le ministère se bat avec le ministère des comptes publics pour que le budget 2025 soit raisonnable.

**CIA** : il n'y a pas de baisse de CIA liée aux baisses budgétaires. L'enveloppe évolue en fonction des départs ou arrivées d'agents.

**Indemnités de gestion de crise** : Les directeurs de DDT savent quels sont les agents retenus et chaque agent recevra une notification personnelle ; le versement se fera en octobre (sauf quelques cas particuliers en novembre).

**Pour le handicap** : L'intention est d'engager la négociation sur le handicap dès que possible.

**Dispositif de détachement pour les personnes en situation de handicap** : Il sera engagé avant la fin de l'année.

**Outil de ticketing (demandes agents)** : c'est un projet en cours mais difficile à mettre en œuvre. Ce sera présenté dès que ce sera fonctionnel.

**Prévoyance** : elle sera mise en place dès le 1er janvier prochain. Un marché a été lancé. Les résultats de la consultation seront présentés rapidement.

## Rapport Laïcité :

Ce rapport est une nouveauté. Il a pour but de présenter les actions sur la laïcité en 2023, en particulier le respect de neutralité et de laïcité qui s'applique à tous les agents publics.

**Une référente Laïcité** : Clémence HERISSON a été nommée au 16 décembre 2022. Son rôle est défini dans le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 et a pour missions de :

- Répondre aux questions des agents publics et chefs de service relatives à l'application du principe de laïcité
- Développer la communication autour du principe de laïcité auprès de tous les agents
- Sensibiliser les agents
- Organiser la journée de la laïcité fixée au 09 décembre
- Réaliser le rapport annuel.

Les questions laïcité sont traitées en local par le référent laïcité. Si pas de réponse ou besoin d'une réponse urgente, le référent laïcité ministériel peut être sollicité. En dernier lieu, le collègue déontologique sera compétent pour traiter de ces questions.

**Journée de la laïcité : 9 décembre 2023** : Plusieurs temps d'échanges/ateliers ont été mis en œuvre. Le réseau des référents laïcité a également été réuni l'an dernier.

Le nombre d'atteinte à la laïcité est limité en 2023 (port de signes religieux). La majorité a été traitée localement sans recours au référent laïcité national (23 atteintes sur l'ensemble des agents MASAF). Tous les agents publics doivent être formés à la laïcité avant le 31 décembre 2025 : près de 8 000 agents ont été formés (chiffre au 31 décembre 2023).

## Rapport social Unique 2022 :

LE SRH rattrape progressivement le retard dans la publication des RSU.

Le RSU est organisé en 10 thématiques qui sont conformes à l'arrêté de 2021.

Il n'y a pas de grandes évolutions sur les effectifs depuis celui de 2021. Le ministère comprend 60 % de femmes et un peu plus de 50 % des effectifs travaillent pour l'enseignement agricole. On constate un vieillissement de la communauté de travail, avec un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans.

L'UNSA est intervenue sur :

- le vieillissement des catégories C : est-ce une volonté de faire disparaître cette catégorie car on constate l'absence de recrutement ?
- la baisse du nombre de postes offerts pour les avancements de grade notamment chez les catégories B : SA et TSMA
- le peu de représentation féminine dans la présidence de jury (qui ne suit pas la proportionnalité femme-homme dans notre ministère)

- les inquiétudes sur le nombre de postes restants vacants sur le BOP 206 suite aux mobilités
- le faible nombre d'agents de catégorie C ayant bénéficiés de la GIPA EN 2022
- le nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires sont principalement des catégories A mais ce sont les seuls au forfait et pour les autres il serait intéressant d'avoir les informations d'écrêtage.

L'UNSA a remercié les agents pour ce travail quantitatif. Cependant, ce document doit servir de base à une réflexion qualitative importante, notamment à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines de notre ministère. Ce document doit également servir de base pour les accords QVCT et Handicap prévus au cours de 2024/2025.

Aucun ministère n'a réussi à recueillir toutes les informations pour la base de données sociales. Une réforme des indicateurs est donc en cours. Seules 30 % des informations sont présentes dans le SIRH du MASAF.

Un rapport est à venir de la cour des comptes sur le dispositif expérimental de rupture conventionnelle et sa mise en place dans les ministères. Nous avons une doctrine, des critères et des modalités de cheminement qui permettent à l'agent de mûrir le projet. Beaucoup d'engouement au démarrage mais aujourd'hui les projets sont plus sélectifs, plus rares.

### **Index égalité professionnelle :**

La loi du 19 juillet 2023 vise à renforcer l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans la Fonction Publique.

L'index est la somme de critères obligeant les employeurs à être attentifs à l'égalité professionnelle dans tous les domaines. Il n'y a pas de mise en œuvre de plan d'actions si les notes sont bonnes.

Le score minimum est à 75 points sur un score total de 100 points : le MASAF a atteint 81 points en 2023 contre 83 en 2022.

Le MASAF est plutôt bien placé en termes d'égalité femme-homme par rapport à l'index et par rapport aux autres ministères.

Deux types de sanctions peuvent être utilisés concernant cet index en cas de non communication des indicateurs ou en cas de non atteinte des objectifs.

6 indicateurs sont recherchés :

- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires
- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels
- Ecart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes
- Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics les mieux rémunérés occupant les emplois de type 1 à 5 des emplois de direction de la fonction publique, prévu par le décret du 30 avril 2012

L'UNSA a demandé une attention particulière sur les retards de déroulement de carrière des femmes (congé maternité, temps partiel) à la fois sur les collègues qui ont subi ces retards mais aussi sur les modalités à venir pour corriger ces écarts.

### **Délégation de gestion des personnels affectés au Ministère de la transition écologique :**

Dans la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire, il n'y a pas de possibilité de paramétrage avec deux systèmes différents, donc le ministère a acté la fin de la délégation de gestion pour les 2 000 agents relevant du MASAF, affectés au MTECP et dont la gestion de paie était assurée par le MASAF pour le compte du MTECP.

Les carrières seront toujours gérées par le MASAF mais la paie sera MTECP.

Échéance au 1er mars 2025.

## Questions diverses UNSA :

**Audit IA et impacts métiers :** Une mission est en cours pour identifier en quoi l'IA peut aider aux missions du ministère de l'agriculture.

**Audit interministériel mission en agriculture :** Les conclusions de la mission ont été remises au Premier Ministre avant la dissolution de l'Assemblée Nationale ; le dossier doit être repris par le nouveau gouvernement.

Un projet de circulaire sur le contrôle unique a été proposée au PM, le sujet est piloté par la DGPE (il pourra être abordé au CSA de réseau Forêts Agriculture). Cela nécessite un accord interministériel car le MASAF n'est pas le seul ministère concerné.

**CIA :** Chaque année, les services se voient attribuer une enveloppe sur la base des effectifs, ce qui peut entraîner des variations (prorata du temps passé dans la structure, départs, arrivées). L'administration confirme l'apport de 100 % pour chaque agent présent au prorata du temps passé dans la structure.

Le mois de paiement n'est pas calé entre tous les ministères (MIOM encore en fin d'année) mais en cours d'harmonisation sur le périmètre ATE.

La note de service qui a permis de mettre en œuvre l'indemnité spéciale pour les SEA ne prévoit pas les personnels de courte durée. Ces agents ont été recrutés pour venir renforcer les équipes.

Concernant les remplacements en abattoir, la prime sera incorporée avec le CIA (vecteur des primes) mais sera traitée uniquement en 2025.

Pour les agents qui partent en retraite, le CIA est versé au prorata sur la période de présence (versement en 2025 pour la période travaillée en 2024 par exemple).

La notification du CIA est faite dans chaque structure par les gestionnaires RH de proximité.

**Remboursement domicile-travail :** La demande est à faire au moins une fois par an. La prise en charge se fait sur les dates concernées par l'abonnement et pas sur la date d'achat du coupon. Les dossiers sont à jour au SRH.

**Indemnités télétravail pour les agents en DDI :** Souhait d'une relation entre les outils de gestion des temps et les outils de mise en paie Renoir, mais ce système n'est pas possible. Le SRH est pour forfaitiser mais les structures ne le sont pas.

**Primes JOP :** Les tableaux de remontée doivent être communiqués jusqu'au 27 septembre pour une mise en paie en novembre.

L'UNSA a insisté sur l'absence d'information auprès des agents. Sur le service du SNUM, certains agents inscrits sur la liste par le N+1 ont disparu de la liste du SNUM.

L'administration demandera à ce que la haute fonctionnaire déléguée aux JOP se rapproche du chef du SNUM.

**Paiement de l'IGC et traitement des outre-mer :** L'administration considère que, bien que concernés par des tensions, les agents d'Outre-Mer n'ont pas été dans la même situation que les agents en métropole. Cela concernait les agents affectés dans des services qui ont été désorganisés face à la surcharge et à la dépense exceptionnelle.

**Semaine de 4 jours :** On attend la position du prochain Premier Ministre sur ce sujet. Il n'y a actuellement plus d'expérimentation à ce stade.

**Charte des temps/RIALTO :** Sur les propositions faites par l'UNSA, l'administration répond qu'il faut que ce soit compatible avec l'organisation des services. On devra réaborder ces sujets, notamment dans la négociation QVCT.

**GIPA :** Si elle est mise en œuvre par l'interministérielle, le MASAF la mettra en œuvre le plus rapidement possible mais ils sont en attente d'une décision du guichet unique.

**Mesures catégorielles en 2025** : Elles seront décidées en fonction du budget. La mesure phare défendue par le MASA c'est la revalorisation de l'IFSE.

**Absence de médecine du travail** : Pénurie nationale en médecin du travail : tentative de conventionnement avec la MSA mais celle-ci se désengage dans un certain nombre de territoires. Travail en interministériel avec MIOM qui a une couverture des agents mais préfère garder ses médecins. Travail avec la médecine ambulatoire. Tentative de convention avec l'école de médecine de Cergy qui forme les médecins du travail et qui pourrait apporter un support complémentaire. Aujourd'hui entre 70 et 80 % de couverture : priorité est donnée aux reprises après les arrêts de travail. Les grilles de rémunération pour pouvoir recruter des contractuels ont été revues mais certains ministères vont au-delà donc sont plus attractifs. Cartographie : travail en cours avec le bureau compétent et les régions, les données seront partagées quand elles seront consolidées. Échange en cours avec les secrétaires généraux des DRAAF, actualisation de la convention cadre avec la MSA.

**Promotion d'un agent en détachement ou en PNA au MASAF** : il bénéficie de la double carrière et peut donc bénéficier de l'avancement dans le corps d'origine ou dans le corps dont il dépend.



## Déclaration liminaire CSA M

Paris, le 25 septembre 2024

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour ce CSA Ministériel de rentrée qui aurait dû être un CSA Budget. L'UNSA se réjouit qu'un gouvernement soit enfin nommé.

Nous félicitons Mme Annie GENEVARD pour sa nomination comme Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt. Nommer une femme à la tête de notre ministère qui vient de signer un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la diversité est un signe de continuité des engagements pris.

Remettre la forêt au cœur de nos préoccupations, qu'elle soit publique ou privée, est essentiel au vu des bouleversements climatiques auxquels nous devons faire face dans le monde depuis plusieurs années. La forêt est primordiale en France tant au niveau écologique qu'économique.

Par contre, la disparition d'un Ministère ou d'un Secrétariat d'Etat dédié au sujet du handicap, c'est un carton rouge que l'UNSA décerne au Premier Ministre. La magie des Jeux Paralympiques de Paris de l'été est vite oubliée ! Nous espérons que notre administration ne remette pas en cause l'accord sur ce sujet en 2025 et tienne ses engagements pris cette année. D'ailleurs qu'en est-il du dispositif de promotion par détachement de l'article 93 de la loi N°2019-828 du 6 août 2019 ; quand sera-t-il décliné dans notre administration ?

Pour l'activité agricole, le mois de septembre a vu la recrudescence de maladies/zoonoses dans les élevages et le secteur est en crise sanitaire aigüe. Les céréaliers ont enduré une récolte de blé au plus bas cet été. Les viticulteurs ont subi de graves dommages dans les vignes juste avant la récolte. Les paysagistes et les maraichers, quant à eux, ont dû faire face aux caprices des dérèglements climatiques.

Le monde rural est en ébullition et nos collègues, qui les accompagnent au quotidien, sont en première ligne, encore et toujours sous pression.

L'UNSA vous alerte Mme la Présidente ; les collègues sont de plus en plus sollicités et mis à l'épreuve face à ces situations de crise à répétition que ce soit sur le plan agricole/forestier mais aussi sanitaire et agro-alimentaire.

Le dispositif mis en place pour la gestion de crise et notamment au niveau des SEA laisse certains collègues pantois et amers quant à la réalisation effective et l'interprétation de la note de service. Il en est de même pour les indemnités à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette instance est cruciale pour aborder les enjeux et les défis auxquels notre ministère est confronté. Or, l'UNSA constate une dégradation des conditions de travail notamment dues à la politique immobilière de l'Etat mais aussi aux contraintes budgétaires gouvernementales. Nous alertons pour l'avenir : le Flex Office ou plutôt « sans bureau fixe » ne peut pas être la solution à tous les problèmes, de même les coupes sombres dans les frais de déplacement empêchent les agents de faire leur travail et si nos inspecteurs ne peuvent plus réaliser les contrôles, alors un risque sanitaire d'ampleur en France est réel. Et l'histoire nous a déjà donné raison sur ce point... Une baisse de la dotation et des effectifs au prochain budget du MASAF serait un signe très négatif envoyé aux agents de ce ministère qui font vivre celui-ci.

L'UNSA demande un dialogue social renforcé, une écoute attentive et une prise en compte réelle des propositions des représentants du personnel. La transparence et la concertation sont les clés d'une administration efficace et respectueuse de ses agents.

Le rapport social unique 2022 fait d'ailleurs apparaître que la moyenne d'âge des agents est relativement élevée. Notre ministère est composé en majorité de femmes. Les agents de catégorie C sont essentiellement féminins. Dans le contexte social et économique du moment, il serait mal venu qu'un budget au niveau de l'action sociale soit vu à la baisse. Et l'UNSA redit son attachement à l'ASMA et à ses valeurs.

En conclusion, l'UNSA réaffirme son engagement à défendre les intérêts des agents du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt. Nous espérons que ce comité sera l'occasion de prendre des décisions constructives pour le bien de tous.

Je vous remercie pour votre attention.